

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

M. Toms, directeur de la Sûreté publique, est parti pour Paris où il est cité comme témoin dans l'affaire des officiers Dautriche, Rollin, François et Mareschal, dont le procès devant le Conseil de guerre doit commencer aujourd'hui.

Le steam-yacht *Sapphire*, battant pavillon anglais, est entré, vendredi à midi, au port de Monaco où il a pris son mouillage. Ce beau navire de plaisance, qui appartient au duc de Bedford, a été mis par lui à la disposition de nos hôtes, lady Wilton et sir Jonhstone, qui s'embarqueront incessamment pour aller faire une croisière aux Antilles.

La dernière sortie du Sport Vélocipédique Monégasque, sortie à laquelle ont pris part une quarantaine de membres de cette Société, a été favorisée par un temps superbe. De la Turbie où ils étaient montés à 7 heures par le chemin de fer à crémaillère, nos vaillants cyclistes sont allés à Drap par la route de Laghet et de la Trinité. Après une halte, ils se sont dirigés vers l'Escarène par le chemin de Sainte-Thécle qui passe au pied des villages de Peillon et Peille et traverse des sites d'un admirable pittoresque. A onze heures, les excursionnistes arrivaient à l'Escarène qui était le but de la sortie et où les attendait un copieux et réconfortant déjeuner. L'accueil le plus aimable leur a été fait par la population.

Le retour s'est effectué par la route départementale de Nice à Cuneo. A 5 heures, les cyclistes étaient à Nice et rentraient à Monaco par le chemin de fer, enchantés de cette belle excursion dans des parages ravissants traversés par des routes en parfait état.

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public que le service d'hiver sera mis en vigueur le 3 novembre prochain.

* * *

C'est donc le 3 novembre prochain que la Compagnie P.-L.-M. inaugurera le nouveau train *extra-rapide* qui, ainsi que nous l'avons précédemment dit, mettra la Principauté à quatorze heures de Paris et qui détiendra, au point de vue de la vitesse, le record des mille kilomètres. En voici l'horaire :

Aller. — Départ de Paris à 9 heures du matin. Arrivée à Toulon à 8 h. 32 soir; à Hyères (par correspondance) à 9 h. 24; à Saint-Raphaël à 9 h. 48; à Cannes à 10 h. 20; à Nice à 10 h. 50; à Monte Carlo à 11 h. 30; à Menton à 11 h. 45.

Retour. — Départ de Menton à 7 h. 35 matin; de Monte Carlo à 7 h. 50; de Nice à 8 h. 30; de Cannes à 9 h.; de Saint-Raphaël à 9 h. 33; de

Hyères (par correspondance) à 9 h. 32; de Toulon à 10 h. 50.

Arrivée à Paris à 10 h. 20 du soir.

Ce train sera mis en circulation, nous le répétons, dès le 3 novembre, au départ de Paris, et aura lieu tous les jours (sauf le dimanche à l'aller et le lundi au retour) jusqu'au 2 janvier. Du 2 janvier au 5 mai il sera quotidien. Ensuite, il aura lieu successivement six, quatre et deux fois par semaine jusqu'à la fin de mai.

Le *Côte d'Azur-Rapide* sera composé de grandes voitures de 1^{re} classe à couloir, du modèle le plus récent, avec compartiments de « lits-salons », d'un wagon-salon de la Compagnie des Wagons-Lits et d'un wagon-restaurant.

Il ne prendra de voyageurs que pour Toulon et au delà, à l'aller, et pour Paris, au retour.

La composition du train étant rigoureusement limitée, les voyageurs devront retenir leur place à l'avance moyennant un droit de location de 2 francs par place de 1^{re} classe. A Paris, les places pourront être retenues à la gare de Paris P.-L.-M. et aux bureaux succursales situés 88, rue Saint-Lazare et 6, rue Sainte-Anne.

Les suppléments à payer pour les places de « lits-salons » ou de « salon » seront ceux fixés par les tarifs pour les trains rapides ordinaires.

Dans son audience du 21 octobre, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Legros Paul-René-Marie-Henri, né à Frugères (Ille-et-Vilaine) le 9 novembre 1880, journaliste, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende;

Lamberti Etienne, né à Mondovi (Italie) le 7 août 1870, cordonnier, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende;

Revelli Joseph, né à Turin (Italie) en 1836, musicien ambulant, sans domicile fixe, un mois de prison et 16 francs d'amende;

Pour infractions à des arrêtés d'expulsion.

LA LOI DU THÉÂTRE

DISCOURS

prononcé, le 18 octobre 1904, à l'Audience solennelle de rentrée du Tribunal Supérieur, par M. Paul DE VILLENEUVE, substitut de l'Avocat Général.

M. le Président, Messieurs,

Le Théâtre a toujours intéressé, souvent passionné l'opinion publique; singulièrement complexe par ses procédés, par les sources où il puise ses émotions, par les influences qu'il exerce et les instincts qu'il développe, il peut cependant être analysé sous une double face: il n'existe pas seulement par la peinture des caractères et l'expression des passions humaines: il possède une autre vie latente, non moins curieuse pour l'observateur. Le théâtre constitue une sorte d'histoire intime d'un peuple: il est le miroir fidèle où se reflète la physionomie d'une époque, son esprit moral, ses tendances et ses goûts: il est l'écho des bruits qui circulent, de la mode qui passe, des sentiments graves ou frivoles qui s'agitent: il commente, il explique même ses crises et ses modifications politiques.

On peut donc dire que, d'une manière générale, l'histoire du théâtre, à travers les annales d'une nation,

constitue un document précieux pour l'étude du mouvement de ses idées, de ses évolutions, des aspirations de ses classes sociales: sans exagérer la portée de cette remarque, ne verra-t-on pas, dans les admirables tragédies de Sophocle et d'Euripide, le symbole de la vitalité artistique et du noble génie d'Athènes, dans les comédies d'Aristophane l'expression saisissante de la verve caustique du peuple le plus spirituel? L'esprit de raillerie et de fine observation du xv^e siècle apparaît dans les représentations des sotties et des farces de la Basoche comme l'austère grandeur du siècle de Louis XIV dans les pièces de Racine et de Corneille: quel intéressant sujet d'étude fournirait le théâtre contemporain, dont la scène tressaille de toutes les émotions d'une époque tourmentée, aux aspirations ardentes et s'ouvre parfois avec éloquence aux idées les plus généreuses de progrès et d'amélioration sociale!

Pendant, au contact incessant des hommes, des passions du moment, sous l'influence des événements auxquels il assiste, le théâtre s'abandonne aisément à l'impétuosité de sa verve primesautière et agressive: il ne lui suffit plus d'être l'interprète fidèle et modéré des idées et des mœurs: il en devance le cours, les excite et en fait des applications où sa libre fantaisie, son dévergondage même, sollicitent de mille façons les faveurs du succès. Un jour vient où des tableaux de mœurs trop libres blessent la conscience publique, où des satires trop acerbes, des personnalités trop mordantes froissent le gouvernement, où la hardiesse de thèses subversives et dangereuses pour l'ordre public l'inquiètent, et alors l'autorité intervient et met un terme à ces excès.

Dès lors a surgi entre les auteurs dramatiques et les pouvoirs publics une lutte qu'il serait intéressant de suivre à travers ses alternatives de concessions et de victoires. Que d'enseignements n'en dégagerait-on pas? Etablir le bilan des sacrifices imposés, des libertés conquises, connaître la pièce interdite et la scène autorisée, ne serait-ce pas exprimer l'esprit du pouvoir, sa conscience morale, sa psychologie au jour de l'autorisation ou du veto?

Il n'en est pas de la pièce de théâtre comme du livre; les idées, les paradoxes que celui-ci propose, les tableaux qu'il place sous les yeux du lecteur ont comme portée celle de son imagination ou de ses opinions personnelles: le silence du foyer les contient. L'œuvre dramatique, au contraire, est agissante et soudaine; selon l'expression d'Emile Augier, le théâtre est le plus puissant de tous les engins de la pensée humaine: la contagion des idées, grossies par le prisme de la scène, se répand sur les spectateurs: l'âme de la pièce les enveloppe, la thèse les émeut, il se forme entre le talent subtil du comédien et son auditeur subjugué comme un courant électrique par lequel, sous l'éclat des lustres, dans la magie des décors et la suggestion des voisinages, les passions s'excitent, les audaces s'enhardissent; tel honnête bourgeois qui ne tolérerait pas chez lui un mot douteux accueillera d'un gros rire l'équivoque la moins dissimulée: la plus mordante allusion n'effarouchera pas un esprit timide, les théories sociales les plus osées et les plus fausses enivrèrent la masse des spectateurs désormais incapables de discerner, sous la séduisante perfidie des déclamations, le danger de l'exemple et le poison de la doctrine. Et voici que de la « première » sensationnelle de la pièce en vogue jusqu'aux polémiques que vont abriter les salons élégants s'exercera une influence souvent fatale, un scandale contre lequel la société a le droit et le devoir de réagir.

Mais comment devra-t-elle s'y prendre? La tâche est assurément difficile. En présence de toute violation de l'ordre, deux moyens s'offrent à l'autorité: prévenir et réprimer. Si nous interrogeons les destinées du théâtre, nous verrons qu'il a passé sans cesse d'une alternative à l'autre; l'abus de la liberté a toujours amené la répression et, par un retour fatal, la répression a conduit au système préventif.

L'étude de la façon dont furent successivement employés ces deux méthodes, des résistances qu'elles suscitèrent, de leur influence sur la conscience artistique d'un peuple, constitue l'histoire morale et, sous un certain rapport, l'histoire politique de son théâtre. Certes, il n'est pas aisé de déterminer avec précision la limite du champ qui doit être accordé à la pensée humaine; de fixer ces bornes indéfinies, dont parle Horace, en deçà et au delà desquelles « la certitude du bien ne trouve pas sa place ». Quelles franchises faut-il accorder au poète et au dramaturge? Quelles idées, quelles formules faudrait-il proscrire? Autant de problèmes, sans cesse renou-

velés et dont mille circonstances, fluctuations du langage, conditions de temps et de lieu, état des mœurs et des passions du moment s'associent pour fournir à l'autorité des solutions vouées à de si ardentes critiques!

Armé d'un éclectisme sincère, observateur intelligent de la vie intime de son époque et des symptômes de démoralisation qui se répandent, le pouvoir doit, selon les cas, se montrer indulgent ou inflexible : tout opportuniste, il peut admettre deux poids et deux mesures : telle œuvre de valeur, destinée à des spectateurs d'élite, se verra octroyer des hardiesses dont le talent de l'auteur est à même de supporter les responsabilités, tandis que l'accès de la scène sera refusé à la pièce brutale que ne sauve ni l'originalité du sujet, ni l'élégance de la forme; et, sans pousser trop loin la théorie dangereuse de l'immunité du talent et de l'indépendance de l'art, il semble assez juste de reconnaître que, au théâtre, la façon de présenter une thèse, la mesure et le tact dans le développement d'une situation psychologique et morale, l'habileté dans le dénouement, peuvent autoriser des moyens qu'un maniement brusque des personnages rendrait intolérables.

Je n'ai pas l'intention de vous conduire pas à pas le long des annales du théâtre pour relever avec vous les péripéties de la lutte engagée entre le pouvoir plus ou moins heureux dans la protection des intérêts de la morale et du bon ordre, les auteurs dramatiques et leurs interprètes; cette excursion, pour laquelle nous devrions être accompagnés de cette Parque susceptible et jalouse qui a nom la Censure, armée, comme ses sœurs de la fable, de ses redoutables ciseaux, serait sans doute féconde en observations curieuses; mais elle nous obligerait à exhumer d'un lointain oubli bien des œuvres scéniques sans valeur, trop souvent malsaines. Je voudrais seulement, en jetant un coup d'œil rapide sur les principales périodes de l'histoire, indiquer quelles ont été, à l'égard du théâtre, l'attitude du pouvoir et les mesures par lesquelles il s'est manifesté : l'étude littéraire des vicissitudes et des transformations de l'art dramatique, si attachante et si instructive par elle-même, nous a semblé revêtir un intérêt particulier par la recherche de ses rapports avec la loi; nous ne devons, en effet, jamais perdre de vue, dans une réunion judiciaire, cette puissance tutélaire devant laquelle tous doivent s'incliner et qui demeure, en dépit des orages des temps, la sauvegarde et la modératrice des institutions humaines.

Dès ses premières manifestations, le théâtre entre en lutte avec l'autorité qui s'efforce de le contenir : la Grèce libérale abandonne ses poètes et ses auteurs dramatiques aux inspirations de leur génie : les gloires de la patrie, les ancêtres, la forme du gouvernement, rien ne leur échappe : mais les abus ne tardent pas à se faire sentir; en vain Platon proclame-t-il, dans la République, la nécessité d'imposer le respect de ce qui, dans l'Etat, doit être tenu pour juste, beau et honnête — et demande-t-il, pour chaque représentation, le contrôle des censeurs; les tirades d'une philosophie sermonneuse prennent bientôt, dans la tragédie, la place qu'y occupait jadis les épisodes héroïques : la comédie dégénère en pamphlet; généraux, magistrats, simples citoyens sont livrés sur la scène aux sarcasmes du peuple : le talent d'Aristophane ne sauve pas ses comédies du reproche mérité qui doit condamner les œuvres de médisance et d'hostilité et dont le but n'est que de flatter les appétits violents de la foule : deux décrets vinrent réagir contre cette licence; l'un interdisait les personnalités sur la scène, l'autre supprimait les déclamations par lesquelles, suspendant la marche du drame et les périodes du chœur, le poète prenait à parti les affaires publiques et lançait sur les événements et les hommes du jour des appréciations parasites dont il est aisé de comprendre les dangereuses influences.

A Rome, l'œuvre choisie par l'édile des jeux était soumise à cinq magistrats qui surveillaient sa mise à l'étude et autorisaient la représentation : une loi défendait d'insulter et même de nommer sur la scène un homme vivant : c'est ainsi que Nœvius paya de l'exil ses attaques contre Scipion. Quelque fût la note d'infamie qui s'attachait aux acteurs du théâtre comme aux gladiateurs de l'arène, Rome a connu toutes les magnificences de l'art scénique : des patriciens, les plus nobles dames forment une cour assidue à Roscius, l'illustre client de Cicéron; il ne compte plus les sesterces dont les spectateurs enthousiastes paient sa gloire et leurs plaisirs. La foule forme cortège jusqu'en leur demeure, aux pantomimes et aux histrions; elle fait ses délices de scènes alertes et souvent grossières, pleines d'allusions qui piquent sa curiosité, où Plaute transporte, à l'usage de ses concitoyens d'un goût moins délicat, les procédés périlleux et la verve agressive d'Aristophane. La censure, disparue d'abord pendant les troubles contemporains de la chute de la République, puis rétablie sous Auguste, fut définitivement abolie avec l'art dans les horreurs du cirque où le rugissement des fauves, les râles des gladiateurs mourants et l'odeur du sang constituaient les plus chères ivresses du peuple.

A la décadence romaine, au vieux monde qui sombre avec l'esprit, succède une ténébreuse période de barbarie : le culte des arts et des lettres disparaît et seule, la religieuse solitude de quelques cloîtres en conserve, comme jadis le feu caché du temple, les bienfaisantes traditions. Peu à peu, un monde nouveau sort du chaos de ces ruines : l'intelligence et la pensée revendiquent leurs droits : ce n'est point encore la résurrection du théâtre, mais déjà le peuple cherche autour du tréteau des jongleurs, dans des scènes d'un comique grossier un aliment à des instincts moins brutaux qui se réveillent, une détente à son asservissement. Cependant, Charlemagne crut devoir résister aux débordements licencieux de ces exhibitions par une ordonnance de l'année 789. Elles survécurent cependant, dans le plein air des places publiques et des foires jusqu'au jour où Philippe le Bel acheva de les proscrire.

Dans la jeunesse des sociétés, le temple est le centre de la cité, de ses rites religieux, de ses plaisirs, inséparables de leurs mystérieuses cérémonies : ce sont là les premiers spectacles des peuples croyants. Athènes, pour honorer ses dieux, fit appel aux splendeurs du culte qui furent longtemps les seuls divertissements populaires. De même, aux âges primitifs de la France, l'église est le milieu où se développe l'âme de la cité, où se fonde sa vie politique. — « Elle était au moyen âge, a dit Michelet, le domicile du peuple : la maison de l'homme n'était qu'un domicile momentané : il n'y avait qu'une maison à vrai dire, la maison de Dieu. » — Il faut déplorer que les spectacles qui y étaient célébrés n'aient point été, pendant le moyen âge, en harmonie avec la dignité du lieu; c'est pourquoi il est, à notre avis, du devoir de l'historien et du critique, respectueux de nos traditions séculaires, de laisser dans l'ombre des majestueuses basiliques les abus et les scènes scandaleuses que le mélange du sacré et du profane devait naturellement provoquer. En ces temps, à peine dégagés de la barbarie, il n'est pas possible de rencontrer dans une société en formation, issue des invasions et des plus sombres bouleversements, le sentiment des convenances et du goût que, seuls, les progrès de son affermissement politique et la création d'une langue nationale devaient lui apporter dans l'avenir. Mais il est juste de reconnaître que, depuis Eudes de Sully, évêque de Paris, interdisant dans ses mandements de pareilles représentations, jusqu'aux édits des Conciles, l'autorité ecclésiastique n'a cessé de lutter contre ces manifestations scandaleuses, à travers lesquelles cependant, par une lente élaboration, s'est formé l'art dramatique français qui devait aboutir, au xviii^e siècle, à son épanouissement et briller d'un si vif éclat.

* *

Des confréries, datent nos véritables origines dramatiques. A la fin du xiv^e siècle, quelques bourgeois de Paris établissent un théâtre et veulent y représenter pour leur compte le drame de la Passion dont les épisodes défrayaient depuis longtemps les spectacles populaires. Le prévôt de Paris s'en émeut : le 3 juin 1398, il rend une ordonnance par laquelle « il défend à quiconque « de représenter aucun jeu de personnages, soit de vie « de saint ou autrement, sans le congé du Roy, sous « peine d'encourir son indignation et de forfaiture envers « luy ». — Les bourgeois ne se tiennent pas pour vaincus; ils s'installent en plein Paris, à l'hôpital de la Trinité, louent aux Prémontrés la grande salle et s'adressent à Charles VI, grand amateur de spectacles et dont la curiosité s'éveille au souvenir de quelques mystères représentés devant lui par des ecclésiastiques ou des clercs : par des lettres patentes du 4 décembre 1402, après quatre années de lutte, le roi accorde aux confrères « autorité, congé et licence de faire jouer quelque « mystères que ce soit de la Passion ou Résurrection ou « autres quelconques de saints ou de saintes qu'ils « voudront élire ». Une des clauses de ce large privilège nous montre une des premières traces de l'autorité sur les spectacles : les Confrères de la Passion sont soumis à la surveillance de deux ou trois officiers du Roy, sergents du Châtelet, dont le choix leur est laissé; ces inspecteurs avaient pour mission d'assister aux spectacles et de rendre compte des désordres qui pourraient s'y produire.

Les Confrères ont une rivale, la Basoche et de gais concurrents, les Enfants sans Soucy. Jeune gens riches et désœuvrés, poètes de province, clercs de procureurs, tels sont les éléments qui composent ces turbulentes associations dont l'une, la Basoche, avait été légalement reconnue par Philippe le Bel dès le commencement du xiv^e siècle. Les farces, les moralités, les sotties sont trop connues pour que nous insistions sur le caractère de ces exhibitions qui n'avaient pour objet que la dérision de toutes choses, où le roi, la cour, la justice, la noblesse, l'armée étaient soumis à la critique sans vergogne des clercs. Le répertoire est des plus variés; il se compose, d'une part, des récits de la Passion, des mystères de saint Martin, de saint Crépin, des actes des Apôtres, de sujets empruntés à l'Ancien Testament et à la Bible : de l'autre, de scènes où, sous le couvert de personnages allégoriques, les événements de l'époque servent de thème aux boutades de ces acteurs sans scrupule : la dernière grossièreté se mêle aux plus émouvantes impressions, les dialogues touchants s'associent aux scènes les plus burlesques. On conçoit aisément les difficultés continuelles que susciteront au roi ces enfants terribles. Charles VII fait défense aux Basochiens de jouer aucune satire qui ne soit approuvée par un censeur; Louis XI, d'humeur peu commode, interdit aux acteurs de demander même la permission de jouer : ils s'empressent d'ailleurs d'obéir en jouant sans autorisation.

Sous Louis XII, une période de liberté s'ouvre pour le théâtre; non sans malice, le roi prétendait « qu'il apprenait par là beaucoup de choses qui étaient faites en son royaume qu'il n'eût scues autrement » : il exploite au profit de la lutte qu'il soutient contre Jules II les virulentes diatribes des clercs et des Enfants sans Soucy; en mettant sur la scène, tiare en tête, le représentant de la Papauté, en lui prêtant des vues ambitieuses, ceux-ci servent à merveille la cause du roi; aussi ne saurait-il accorder trop de liberté à ces précieux auxiliaires : le mardi gras de l'année 1511, il assiste à la représentation du *Jeu du Prince des Sots et de Jules* ou *l'Homme obstiné* : la satire était manifeste : le roi lui-même n'avait pas à se plaindre : il figurait le prince des Sots, et la reine, la mère Sotte.

A côté de l'autorité royale et bientôt en lutte avec elle, on voit, à cette époque, surgir un surveillant sévère : le Parlement de Paris. Deux arrêts du 23 janvier 1538 et du 7 mai 1540 nous offrent les premiers exemples d'une censure préalable; cette mesure de précaution n'avait

pas une portée pratique; la plupart des rôles n'étant pas écrits, les acteurs brodaient sur un canevas au gré de leur fantaisie. Mais l'intervention était parfois plus effective : le 2 janvier 1516, le Parlement avait interdit aux Basochiens de jouer des farces ou comédies faisant mention de princes ou princesses de la Cour : un arrêt du 15 octobre 1540 défend « de taxer ou scandaliser particulièrement aucune personne, soit par noms ou surnoms « ou circonstances d'estoc ou lieu particulier de demourance et autres notables circonstances par lesquelles « on peut désigner ou connaître les personnes ».

La Cour ne perd aucune occasion d'affirmer sa rivalité avec la royauté : souvent même elle fait preuve d'un zèle immodéré; les Confrères de la Passion jouent *le Mystère de l'Ancien Testament* : le Parlement interdit les représentations; elles sont permises par le roi; Henri III donne au prévôt de Paris l'ordre d'autoriser les représentations d'une troupe italienne : la Cour mande le prévôt et le blâme; le roi répond en faisant venir une nouvelle troupe qui obtient un éclatant succès; une pièce amuse le public aux dépens des conseillers et des commissaires : le Parlement fait incarcérer les comédiens; ils en appellent au bon roi Henri qui lit la pièce, s'en divertit fort et fait relaxer les prisonniers.

Cette petite guerre entre les confrères, la cour et le roi, qui nous montre le Parlement poursuivant avec opiniâtreté ses empiètements sur l'autorité souveraine et celle-ci se constituant, par réaction, la protectrice des acteurs molestés, n'est que le prélude de la mesure radicale de 1548, qui met un terme à cette spéculation sur la religion. Un arrêt interdit la mise en scène de tous les Mystères et ne permet plus aux confrères de jouer autre chose que des scènes profanes, licites et honnêtes. Le théâtre abordait une voie nouvelle : la tragédie s'appropriait et à côté de la farce, la raillerie, plus alerte, moins agressive, allait faire éclore la comédie.

(A suivre).

Lettre de Paris

Paris, 23 octobre 1904.

Nous sommes en pleine période d'ouvertures : les théâtres ont ouvert leurs portes, les hippodromes leurs pesages, le Salon d'automne ses galeries et les chirurgiens leur congrès. Entre autres inaugurations qui sont venues s'ajouter à ces annuelles réouvertures, il faut mettre en première ligne celle du monument de César Franck qui est un véritable acte de réparation artistique.

Quand César Franck mourut — il y a treize ans — il ne se trouva en effet guère plus de deux douzaines d'artistes, tous d'ailleurs ses amis fidèles et ses fervents admirateurs, pour conduire le vénéré maître à sa dernière demeure. Le gouvernement et le Conservatoire ne s'étaient point fait représenter officiellement à ses obsèques, et je crois bien que c'est M. Camille Benoit qui fut alors prié d'improviser quelques paroles d'adieu devant la tombe qui allait se fermer. Il est donc juste de dire que la cérémonie célébrée aujourd'hui au square de Sainte-Clotilde, pour l'inauguration du monument de l'auteur des *Beautés*, revêtait le caractère d'une réparation. De beaux discours furent prononcés devant l'œuvre remarquable du sculpteur Alfred Lenoir : d'abord, par M. Vincent d'Indy, un des membres les plus actifs du Comité d'organisation; puis, par M. de Selves, préfet de la Seine, qui reçut le monument au nom de la Ville de Paris; par M. Marcel, directeur des Beaux-Arts, représentant le gouvernement; par M. Théodore Dubois, parlant au nom du Conservatoire; enfin par M. Edouard Colonne, qui fut le plus ardent propagateur de la musique de César Franck. Et tous ces beaux discours furent chaleureusement applaudis par l'assistance, très nombreuse cette fois, et où l'on remarquait les personnalités les plus réputées du monde musical et artistique de Paris.

Le sculpteur Lenoir a représenté César Franck dans l'attitude recueillie et un peu infléchie qui lui était familière. Sa Muse le domine dans un harmonieux déplacement d'ailes, cependant que, penchée sur lui, elle semble lui dire les mots divins qu'il répétera par la pureté de toute son œuvre. Et à ce propos, l'on peut dire que par l'habitude que le maître avait de se replier sur lui-même, et que le sculpteur a justement accusée, sa musique devait offrir comme un caractère de concentration, de gravité, et on s'explique dès lors très bien que le sentiment du public et même le jugement de la critique soient longtemps demeurés indifférents à l'œuvre de César Franck.

Mais, aujourd'hui, nous en avons percé la surface, nous en avons découvert la pureté de pensée, l'élan continu de beauté, de sérénité et de force; et depuis que nous avons appris à le comprendre, nous ne désapprendrons plus à l'aimer. La cérémonie a définitivement sonné l'heure de la célébrité pour ce grand maître français qui s'est vu méconnaître sans avoir le sentiment de l'injustice et sans que les dédains de la foule aient pu un seul moment l'aigrir.

* *

Une vieille personne qu'on croyait pourtant bien portante et que tout le monde s'occupe en ce moment de

traiter, c'est la langue française, particulièrement l'orthographe. Après les siècles admirablement littéraires qu'elle a inspirés, maintenant qu'on fait surtout des affaires, on s'avise de lui trouver une quantité de défauts. Quelques irrégularités, quelques illogismes d'étymologie, quelques difficultés d'intentions et de nuances font oublier qu'elle est la langue la plus claire, la plus rigoureuse, la plus subtilement souple qui soit. A voir tant de gens s'ingénier à la réformer, on pourrait croire que la langue de Molière et de Bossuet, de Musset et de Hugo est un idiome barbare. Tout cela pour éviter qu'un certain nombre de gens qui ne savent pas le français et vraisemblablement ne le sauront pas mieux pour cela, émaillent de trop de fautes des écrits probablement commerciaux.

On sait qu'une première liste de réformes ou plutôt de facilités avait été dressée déjà sous le ministère de M. Leygues. Pendant que le ministère de l'instruction publique nommait une commission pour étudier et arrêter les modifications proposées, l'Académie française, dans le même but, choisissait plusieurs de ses membres.

Le rapport de la commission ministérielle rédigé par M. Paul Meyer, des Inscriptions et Belles-Lettres, vient d'être terminé et adressé à la commission de l'Académie. Ce rapport propose de très nombreuses réformes que les académiciens auront à juger à leur tour.

Sans doute, sur la question des doubles lettres, de l'uniformité étymologique, de certains genres de noms, beaucoup de simplifications peuvent être apportées, mais il faut se garer de l'orthographe phonétique, de l'écriture « comme on parle », qui semble une des préoccupations du moment. Les mots d'une langue ont leur physionomie spéciale comme ils ont leur harmonie, qui sont parties essentielles de la forme que leur a donnée la longue pensée d'une race.

* *

On a ouvert, au cours la Reine, une exposition internationale d'aviculture. L'attraction nouvelle offerte au public était un concours de chant de coqs. Ces annonciateurs du jour ont bien voulu pour le plaisir des Parisiens faire entendre leurs fanfares à des heures inaccoutumées.

Les concurrents étaient placés devant la tribune du jury, chacun dans une petite cage entourée de rideaux qu'on soulevait pour leur donner le signal de la lutte. Ils étaient vingt-quatre candidats, ténors, barytons et basses, mais le registre importait peu. La victoire était promise à celui qui, dans un temps donné, aurait lancé le plus de « coups de chant ». De tous côtés les cocoricos sonores partaient, se multipliaient, faisant d'étranges accords, pendant que les scrutateurs marquaient les reprises à l'actif des concurrents. Le prix — on ne dit pas que ce fût une perle, étant connu le dédain du coq de la fable — a été obtenu par le nommé Toréador qui en une demi-heure a fait retentir trente-deux fois sa claironnée. Ces coqs, qui avaient des papiers et des origines comme des chevaux de course, portaient des noms où l'on retrouvait la faveur de l'actualité populaire. Il y avait Nodzu, Oyama et Oku, Marchand, Roosevelt et de Wet ; il y avait aussi M. Carneggie.

A ceux qui trouvaient ces choses un peu puériles on a expliqué l'intérêt du concours. Les coqs qui chantent le mieux sont aussi ceux dont la famille est la plus nombreuse et la plus prospère. Le plus joyeux cocorico, éclatant et multiplié, annonce aux éleveurs le meilleur chef de leur basse-cour. Et voilà comment les exploits musicaux du coq ont des conséquences qui nous intéressent tous. L. S.

LETTRES ET ARTS

Concours de composition musicale. — Un concours est ouvert par la ville de Paris entre tous les musiciens français pour la composition d'une œuvre musicale de haut style et de grandes proportions avec soli, chœurs et orchestre sous la forme symphonique ou dramatique. Toutefois ne pourront prendre part au concours les compositeurs ayant eu une œuvre de trois actes au moins représentée dans un théâtre subventionné.

Les concurrents restent libres de composer eux-mêmes ou de faire composer leur poème. Sont exclues du concours les œuvres déjà exécutées ou celles présentant un caractère liturgique.

Les manuscrits devront être déposés à la Préfecture de la Seine (Service des Beaux-Arts) du 1^{er} au 15 décembre 1906, de midi à quatre heures (dimanches et jours fériés exceptés).

Les concurrents pourront ne pas signer leur manuscrit et se contenter de le revêtir d'une épigraphe reproduite dans un pli cacheté.

Mais dans ce cas ils devront : soit en faire effectuer le dépôt par un représentant parisien dont l'adresse sera

connue et qui servira d'intermédiaire à l'auteur pour fournir en temps utile tous les renseignements nécessaires et notamment ceux relatifs aux clauses sur la nationalité et sur les questions de parenté avec un membre du jury ; soit, s'ils ont recours à la poste, se faire connaître confidentiellement à l'inspecteur en chef des Beaux-Arts, secrétaire du jury, qui serait chargé de les représenter et d'assurer l'exécution des mesures prescrites par le programme.

La partition devra être complètement orchestrée. Une réduction pour piano et chant sera fournie en un cahier séparé. Chaque concurrent devra joindre à sa partition un exemplaire du texte sur lequel il aura composé son œuvre.

Les auteurs des partitions réservées par le jury après un examen général et considérées comme susceptibles d'obtenir le prix seront avisés de ce résultat par le secrétaire du jury et pourront, s'ils en expriment le désir, interpréter eux-mêmes, au piano, leur œuvre devant le jury ou la faire interpréter par un pianiste de leur choix.

Si l'œuvre couronnée est composée dans la forme symphonique, l'auteur recevra un prix de 10,000 francs et son œuvre sera exécutée par les soins de la ville de Paris, dans une solennité organisée à cet effet et qui aura lieu, autant que possible, dans les douze mois qui suivront la décision du jury.

Si l'œuvre couronnée est composée dans la forme dramatique, l'auteur sera libre de choisir le mode d'exécution qui lui semblera préférable. Dans le cas où il fixerait son choix sur une exécution dans un concert sans décors, sans costumes et sans mise en scène, il recevrait la somme de 10,000 francs et la ville de Paris se chargerait de faire exécuter son ouvrage dans les mêmes conditions que pour une œuvre symphonique.

Si, au contraire, il préférerait voir son œuvre représentée sur une scène lyrique, avec décors, costumes et mise en scène, le lauréat ne recevrait qu'un prix de 5,000 fr. Que le prix soit décerné ou non, si le jury estime qu'une des œuvres produites au concours mérite l'allocation d'une prime, il pourra disposer à cet effet d'une somme ne dépassant pas 3,000 francs.

MARINE ET COLONIES

Commerce extérieur des Etats-Unis en 1903-1904. — La Légation de Belgique à Washington écrit que la statistique du commerce des Etats-Unis avec les pays étrangers, durant l'année fiscale, terminée le 30 juin dernier, accuse une différence en moins de près de 63 millions de dollars (315 millions de francs) dans la valeur des importations de marchandises soumises à un droit d'entrée (536,940,000 dollars au lieu de 599,338,000 durant l'exercice antérieur).

La diminution s'est étendue à presque toutes les classes de marchandises.

Au contraire, il y a eu une légère augmentation pour les articles entrant en franchise de droits : 454 millions de dollars au lieu de 426 millions. Cette augmentation porte presque exclusivement sur les articles alimentaires et les animaux, dont l'importation a représenté, durant la dernière année fiscale, 113 millions de dollars, au lieu de 87 millions seulement durant l'exercice précédent.

L'exportation a été plus forte que jamais, sauf en 1901. Elle a atteint la valeur de 1,435,171,281 dollars, plus de 7 milliards de francs. Elle avait été en 1902-1903 de 1,392,531,302 dollars.

L'augmentation a été sensible, spécialement pour les produits manufacturés, dont l'exportation a représenté, durant l'année fiscale qui vient de finir, 452 millions de dollars au lieu de 407 millions durant l'exercice précédent.

Les mauvaises conditions du marché intérieur ont forcé les fabricants à multiplier leurs efforts pour écouler leurs produits à l'étranger.

L'exportation du cuivre, en lingots et manufacturé, a été de 67 millions de dollars, au lieu de 39 millions l'année précédente. Quant aux fers et aciers, l'augmentation n'a pas été aussi sensible qu'on aurait pu s'y attendre ; elle a été de 15 1/2 millions de dollars, soit 112 millions de dollars en 1903-1904, contre 96,624,000, durant l'exercice antérieur.

L'exportation des produits de l'agriculture a diminué de 20 millions de dollars, tombant de 873 millions de

dollars en 1903 à 853 millions en 1904. L'exportation de tissus de coton a continué à décliner durant le dernier exercice. Elle a été de 14,696,000 dollars au lieu de 25,352,584 durant l'exercice précédent et 25,861,196 durant l'année fiscale 1901-1902.

L'élévation du prix de la main-d'œuvre dans ce pays empêche souvent les fabricants américains de tissus de coton de lutter avec ceux d'Europe sur le marché du monde. Les événements d'Orient ont été aussi, naturellement, un des principaux facteurs de la diminution que l'on constate.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La variation de la température avec l'altitude. — M. F.-A. Forel a étudié la variation de la température avec l'altitude d'après les observations de Genève — Saint-Bernard et de Savatan-Dailly, forts de Saint-Maurice, Valais. Dans les mois d'hiver, d'importantes inversions thermiques altèrent la régularité du gradient thermique d'altitude. En ce qui concerne particulièrement les mois de printemps et d'été, la différence de température entre deux stations d'altitude différente, dans la région alpine, va en croissant de l'hiver à l'été, puis décroissant de l'été à l'hiver suivant, le maximum ayant lieu en juin. La diminution progressive du nombre et de l'importance des cas d'inversions thermiques suffit à expliquer l'allure du phénomène pendant la première de ces deux périodes ; mais l'explication inverse ne peut être invoquée pour la deuxième période, les inversions thermiques n'augmentant pas en juin, juillet et août. M. Forel attribue la deuxième phase annuelle à l'effet du froid hivernal emmagasiné dans le sol à la haute montagne : il y aurait là, dans les stations de montagne, une sorte de retard à l'arrivée de l'été analogue à celui déjà signalé au bord des grands lacs.

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

Les rayons X et l'extraction des projectiles. — **Expériences et observations cliniques sur l'emploi d'un nouvel appareil,** par Ch. Rémy, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et P. Peugniez, professeur de clinique chirurgicale à l'École de médecine d'Amiens. Un vol. in-8°, 112 p. avec 9 figures. Paris, Vigot, 1904. — Prix : 3 fr. 50.

Si la découverte de Röntgen remonte à une dizaine d'années (exactement à la fin de 1895), les applications de la radiographie à la détermination précise du siège des corps étrangers par une instrumentation parfaitement réglée ne date que d'hier. Nous faisons, d'ailleurs, la même constatation naguère à propos de la *radiothérapie*. Et déjà les méthodes antérieures de recherche et d'extraction, des projectiles notamment, nous paraissent d'un autre âge.

Que l'on considère en effet, comme le font MM. Rémy et Peugniez dans la première partie de leur travail, les difficultés de cette recherche et de cette extraction avant la radiographie, et l'on reconnaît que l'abstention, qui était alors la règle presque dans tous les cas, constituait vraiment la seule ligne de conduite raisonnable. Pour le crâne, l'étude même des localisations cérébrales rapprochée de celle des symptômes qui suivaient la pénétration du projectile ne permettaient que des probabilités pour apprécier son siège et donnaient lieu, par suite, à des tâtonnements et à des délabrements inutiles pour le découvrir. Les observations rapportées par les auteurs le montrent bien. Il en était de même pour le reste du corps, le trajet des projectiles dans les parties molles étant soumis à trop de contingences pour qu'on puisse en prévoir la profondeur et la régularité. Quand la balle avait pénétré dans un massif osseux, sa recherche devenait presque impossible. En somme, les insuccès étaient nombreux et la mortalité extrêmement élevée. Les balles logées superficiellement étaient les seules justifiant une intervention.

On comprend que, dans ces conditions, la découverte des rayons X ait fait concevoir les plus grandes espérances. Et cependant, que de difficultés encore au début. Une certaine épaisseur des tissus suffisait pour arrêter le passage des rayons X et noyer le corps étranger dans leur ombre. La tête en particulier, avec sa masse

cérébrale opaque, se trouvait dans ce cas. Enfin une pose très prolongée du blessé était indispensable pour qu'on puisse obtenir un cliché assez net. Dans une observation citée par les auteurs, cette pose fut de huit heures, ce qui nous paraît énorme aujourd'hui. Enfin, on ne pouvait que difficilement déduire le siège exact du projectile de l'examen d'une seule image. C'est en juillet 1896 que fut publié le premier cas de balle radiographiée dans le crâne; la netteté de l'épreuve obtenue était imparfaite, malgré la longueur du temps de pose.

Profitant cependant des enseignements tirés de cette première tentative, M. Rémy, après avoir modifié le dispositif antérieur, fit la seconde radiographie connue en France, en août 1896, mais en ne déduisant encore le siège du projectile intra-cranien que par raisonnement: la radiographie n'indiquait ce siège que dans un seul plan. Il prit alors le parti de faire, selon deux axes différents, deux radiographies; le point d'intersection de ces deux axes représentait le siège exact du corps étranger. En ce qui concerne le crâne, on est obligé de passer par deux axes latéraux, car on ne peut obtenir d'avant en arrière d'épreuve satisfaisante.

C'est sur cette idée qu'est basé l'appareil de MM. Rémy et Peugniez et ce n'est qu'en février 1901 qu'il fut appliqué pour la première fois avec un plein succès. Il y a lieu ici de faire remarquer qu'à cette époque on ne possédait pas encore en Allemagne d'appareil de localisation des projectiles. L'invention en revient par conséquent à la France.

Tel est, brièvement exposé, l'historique, assez intéressant, de la question. Il nous reste à décrire, pour suivre les auteurs, l'appareil très ingénieux dont ils se servent et qui leur a donné, à en juger par les observations relatées, des résultats remarquables avec un temps de pose très restreint. Sans entrer dans le détail de son maniement et de sa construction, voici simplement son principe:

Quand un rayon X arrêté par un projectile intra-cranien a laissé l'ombre de ce projectile visible sur un écran fluorescent placé au delà du crâne, on met en contact avec cette tache d'ombre l'extrémité d'une tige métallique ayant l'exacte direction du rayon intercepté, cette tige matérialise le rayon sur le trajet prolongé duquel se trouve le projectile. Il faut noter que la tige qui représente ainsi matériellement ce rayon est nécessairement au delà de l'écran par rapport au crâne.

En déplaçant latéralement le foyer d'émission des rayons X, on peut établir de la même manière, avec une autre tige métallique, un deuxième rayon matérialisé sur le trajet duquel se trouve également situé le projectile.

Celui-ci, étant simultanément sur les deux rayons, se trouve évidemment à leur point de rencontre.

Enlevant alors l'écran fluorescent et faisant glisser les deux rayons métalliques dans des coulisses tubulaires qui les maintiennent dans la direction qu'on leur a donnée, on conduit leur extrémité jusqu'au contact du crâne.

Ceci fait, il suffit de prendre une feuille de papier pliée en deux, d'appuyer le dos du pli sur le crâne suivant la ligne qui joint les deux extrémités des rayons métalliques convergentes, puis de tracer sur la feuille de papier la direction de ces deux tiges métalliques en guidant le crayon sur elles. Si, dépliant le papier, on prolonge, au moyen d'une règle ordinaire, les deux traits obtenus jusqu'à leur point de rencontre, on détermine la position exacte du projectile, que l'on peut alors aller chercher sûrement par le chemin le plus court ou le moins dangereux.

Il va sans dire qu'à l'écran, on peut, si l'on veut obtenir une image plus nette, substituer un cadre pour plaques radiographiques.

Les auteurs emploient, en cas d'hésitation, une sonde à résonateur qui, mise au contact de la balle, fait entendre une sonnerie et qui, munie d'un extracteur, permet aussitôt d'appréhender le projectile.

Cet appareil, assez simple, peut être utilisé de la même façon pour toutes les parties du corps et par le chirurgien lui-même, sans l'aide de ses inventeurs. Il constitue certainement un progrès sérieux dont profiteront les chirurgiens et les malades.

René LAUFER.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 23 Octobre 1904

SOUTHAMPTON, yacht à vap. *Sapphire*, angl., c. Gio Elliot, sur lest.
 NEWCASTLE, vapeur *Roman*, angl., c. Campbell, houille.
 SAINT-TROPEZ, b. *Capitaine-Noir*, fr., c. Courbon, bois et vin.
 — b-goël. *Charles-René*, fr., c. Rey, vin.
 GÈNES, brick-goëlette *Luigia*, ital., c. Reforzo, houille.
 — remorqueur *Enrico*, ital., c. Ghisselli, sur lest.
 SAINT-TROPEZ, b. *Jalousie*, fr., c. Caisson, sable.
 — b. *Ville-de-Monaco*, fr., c. Dantal, —
 CANNES, b. *Virginie*, fr., c. Brun, —
 — b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Garel, —
 — b. *Saint-Louis*, fr., c. Jourdan, —
 — b. *Jean-Baptiste*, fr., c. Castelli, —

Départs du 16 au 23 Octobre 1904

SAN REMO, remorqueur *Enrico*, ital., c. Ghisselli, rem. un chal.
 SAINT-TROPEZ, chasse-marée *Saint-Elme*, fr., c. Bérard, sur lest.
 — b. *Capitaine-Noir*, fr., c. Courbon, —
 — b. *Jalousie*, fr., c. Caisson, —
 CANNES, b. *Ville-de-Monaco*, fr., c. Dantal, —
 — b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Garel, —
 — b. *Jean-Baptiste*, fr., c. Castelli, —
 — b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
 — b. *Louise-Auguste*, fr., c. Gandillet, —
 MENTON, brick-goël. *Charles-René*, fr., c. Rey, vin.
 MARSEILLE, chaland *Vinerai*, fr., c. Peroquin, sur lest.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (près le Crédit Lyonnais et la gare du chemin de fer de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

CARLES et PERUGIA

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec éfraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco:

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

APPICHAË BÉRENGER MONACO

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES. Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin: Villa PAOLA,

25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Chaises d'Enfants (dernière création)

Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation): 65 mètres.

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
17	770. »	771.2	771.5	772 »	772.5	19 »	19.8	19.2	18.5	18.2	89	Nord-Est.	Beau.		
18	73. »	73.4	74. »	74.2	74.5	18.8	19.5	18.6	18.2	17. »	90	Nord.	Très beau.		
19	75. »	75.6	75.4	75.1	74.8	18.5	19.2	18.3	16.5	16. »	91	Nord-Ouest.	Beau.		
20	74. »	73.8	73.3	73. »	72.5	18.4	18.8	17.6	16.8	16.2	90	—	Beau, nuageux.		
21	72. »	71.5	70.1	68.2	67.5	18.1	19.2	18.1	16.8	16.1	91	Ouest.	—		
22	67. »	67.4	67.2	66.8	66.5	18.5	19.4	18.3	18. »	17.2	91	—	—		
23	66. »	65.8	65.4	65.2	65 »	18.6	19.2	18.5	17.8	16.7	90	—	Brumeux, pluvieux.		
DATES					17	18	19	20	21	22	23				
TEMPÉRATURES EXTRÊMES					Maxima.	19.8	19.5	19.2	18.8	19.2	19.4	19.2			
					Minima.	16.2	16.4	15.8	15.2	15.5	15.6	15.8	Pluie tombée: 15mm 0		